



**Nations Unies**

# **Commission des stupéfiants**

**Rapport de la reprise  
de la cinquante-septième session  
(3-5 décembre 2014)**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2014  
Supplément n° 8A



**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2014  
Supplément n° 8A

## **Commission des stupéfiants**

**Rapport de la reprise de la cinquante-septième session  
(3-5 décembre 2014)**



Nations Unies • New York, 2015

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[12 janvier 2015]

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . .	1
A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social . . . .	1
Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-septième session . . . . .	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social . . . . .	1
Résolution 57/12 Exécution du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015 . . . . .	1
Décision 57/2 Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016 . . . . .	3
Décision 57/3 Ordre du jour provisoire du débat spécial qui aura lieu pendant la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2015, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 . . . . .	4
II. Débat spécial sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016 . . . . .	5
A. Ouverture du débat spécial . . . . .	5
B. Conclusions du débat spécial . . . . .	6
C. Mesures prises par la Commission . . . . .	9
D. Clôture du débat spécial . . . . .	10
III. Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique . . . . .	11
A. Délibérations . . . . .	12
B. Mesures prises par la Commission . . . . .	14
IV. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission . . . . .	15
A. Délibérations . . . . .	15
B. Mesures prises par la Commission . . . . .	16
V. Questions diverses . . . . .	17
VI. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-septième session . . . . .	18

VII	Organisation de la session et questions administratives. . . . .	19
A.	Ouverture et durée de la session. . . . .	19
B.	Participation. . . . .	20
C.	Élection du Bureau . . . . .	20
D.	Documentation. . . . .	20
E.	Clôture de la reprise de la cinquante-septième session . . . . .	20
Annexe		
	Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime . . . . .	21

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social

1. La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant:

##### Projet de décision

##### Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-septième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-septième session.

#### B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. L'attention du Conseil économique et social est appelée sur la résolution ci-après, que la Commission des stupéfiants a adoptée à la reprise de sa cinquante-septième session, ainsi que sur les mesures prises conformément à la section XVI de la résolution 46/185 C de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière autorisait la Commission à approuver le budget-programme du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues:

##### Résolution 57/12

##### Exécution du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015

*La Commission des stupéfiants,*

*Exerçant* les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

*Ayant examiné* le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015<sup>1</sup>,

*Rappelant* sa résolution 56/17 du 13 décembre 2013,

1. *Note* que le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015<sup>1</sup> contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé;

---

<sup>1</sup> E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21.

2. *Note également* la confiance toujours aussi forte des donateurs dans l'exécution des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ce dont témoigne la hausse des contributions à des fins spéciales;

3. *Note en outre* que tout nouveau modèle de financement devrait, notamment, ne pas entraver les opérations sur le terrain et les activités au siège de l'Office ni affecter leur exécution;

4. *Réaffirme* que la Commission devrait continuer d'examiner l'application provisoire, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la formule de recouvrement intégral des coûts au cours de l'exercice biennal 2014-2015 pour en évaluer l'efficacité, la faisabilité et les incidences sur l'intégrité et le coût des bureaux extérieurs et projets de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

5. *Souligne* que le recouvrement intégral des coûts ne saurait être appliqué rétroactivement, sauf dans le cadre d'accords bilatéraux conclus entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les donateurs concernés, compte tenu, selon qu'il convient, des avis des pays bénéficiaires;

6. *Note* que les États Membres et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime doivent tenir des consultations régulières au sujet de l'interprétation et de l'application possibles des politiques relatives au recouvrement intégral des coûts et aux dépenses d'appui aux programmes;

7. *Note également* les mesures d'économie prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour maintenir les dépenses à des fins générales à 11 189 700 dollars des États-Unis et les dépenses d'appui aux programmes à 23 880 600 dollars;

8. *Encourage* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à continuer de s'attacher à mettre au point un processus annuel de rapport et d'annonce de contribution afin de renforcer la gestion axée sur les résultats et la transparence, et invite les États Membres à fournir des ressources extrabudgétaires à ces fins;

9. *Fait siennes*, en ce qui concerne les fonds à des fins spéciales, les prévisions révisées indiquées ci-dessous:

**Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget révisé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget approuvé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget révisé,</i> <i>2014-2015</i>
<b>Fonds à des fins générales</b>				
Poste	10 451,9	10 439,9	28	30
Autres objets de dépense	737,8	758,8	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>11 189,7</b>	<b>11 189,7</b>	<b>28</b>	<b>30</b>
<b>Fonds d'appui aux programmes</b>				
Poste	19 499,8	19 054,6	93	93
Autres objets de dépense	4 380,8	4 826,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>23 880,6</b>	<b>23 880,6</b>	<b>93</b>	<b>93</b>
Fonds à des fins spéciales	304 567,8	323 384,7	112	137
<b>Total</b>	<b>339 638,1</b>	<b>358 455,0</b>	<b>233</b>	<b>260</b>

10. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de redoubler d'efforts pour encourager davantage les donateurs à verser des fonds à des fins générales, notamment en améliorant encore la transparence et la qualité des rapports, et invite les États Membres et les autres donateurs à envisager de contribuer à la mise à disposition de l'Office de fonds à des fins générales;

11. *Reste pleinement déterminée* à améliorer l'efficacité et les résultats des programmes d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et leur exécution, et réaffirme la nécessité d'engager des consultations approfondies entre les acteurs concernés, y compris les pays bénéficiaires, avant toute modification éventuelle de la présence de l'Office sur le terrain;

12. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.

### **Décision 57/2**

#### **Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016**

À sa 4<sup>e</sup> séance, le 4 décembre 2014, afin de prendre toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016 soient adéquats, inclusifs et efficaces, la Commission des stupéfiants a décidé:

a) Qu'afin d'assurer la continuité en ce qui concerne ses travaux de préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016, elle élit, sur la base de la répartition régionale des membres du Bureau de sa cinquante-septième session, un Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire. Ce Conseil participerait aux réunions des bureaux élargis de ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions et il l'aiderait, ainsi que les présidents desdites sessions, à s'acquitter de leur tâche conformément à sa résolution 57/5 du 21 mars 2014;

b) Que le Conseil aurait pour mission de déterminer toutes les mesures que la Commission devra prendre dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire et qu'il se pencherait sur toutes les questions d'organisation et de fond, sans a priori, lors de la préparation et au cours des débats spéciaux des sessions de la Commission consacrés aux préparatifs de la session extraordinaire;

c) Que le Conseil faciliterait la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et observateurs auprès de l'Organisation, des organes, des entités et des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des banques multilatérales de développement, des autres organisations internationales et régionales concernées, des parlementaires, de la communauté scientifique, ainsi que de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, aux préparatifs de la session extraordinaire, dans le respect intégral de la résolution 57/5 de la Commission et de la résolution 69/200 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2014.

### Décision 57/3

#### **Ordre du jour provisoire du débat spécial qui aura lieu pendant la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2015, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016**

À la 3<sup>e</sup> séance de son débat spécial, le 5 décembre 2014, la Commission des stupéfiants a approuvé l'ordre du jour provisoire du débat spécial qui aura lieu pendant sa cinquante-huitième session, en mars 2015, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et qui devrait donc se dérouler comme suit:

1. Ouverture du débat spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016.
4. Discussion interactive sur les débats de haut niveau qui se tiendront pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016.
5. Ordres du jour provisoires des débats spéciaux que la Commission tiendra par la suite en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et organisation des travaux intersessions de la Commission.
6. Questions diverses.
7. Conclusion et clôture du débat spécial.

## Chapitre II

### **Débat spécial sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016**

3. Aux 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 décembre 2014, au cours du débat ordinaire tenu à la reprise de la session au titre du point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016", des déclarations ont été faites par les représentants de la Thaïlande, de l'Autriche, du Mexique, de la Namibie (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Italie, de la Fédération de Russie, de la Colombie, du Pakistan, de l'Uruguay, de l'Iran (République islamique d'), des Pays-Bas, de la Chine, de l'Afghanistan et de l'Allemagne. Une déclaration a également été faite par l'observateur de la Suisse.

#### **A. Ouverture du débat spécial**

4. À ses 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, les 3, 4 et 5 décembre 2014, la Commission des stupéfiants a tenu au titre du point 9 de l'ordre du jour un débat spécial qui a été ouvert par le Président de sa cinquante-septième session. Au cours de ce débat, des déclarations du Président de l'Assemblée générale et du Vice-Secrétaire général ont été diffusées par vidéo. Le Directeur exécutif adjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a prononcé une déclaration au nom du Directeur exécutif de l'ONUDD.

5. Une vidéoconférence a eu lieu, à laquelle ont participé des représentants des entités et institutions spécialisées des Nations Unies suivantes: Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Programme des Nations Unies pour le développement, et Département des affaires politiques et Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat. L'observateur de l'Organisation mondiale de la Santé a ensuite fait une déclaration.

6. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Italie (au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Islande, du Monténégro, de la République de Moldova, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de Saint-Marin et de l'Ukraine), du Pérou, de l'Équateur, de la Suède, de l'Afghanistan, de l'Iran (République islamique d'), de la Suisse, de la République de Corée, de la Norvège, du Nigéria, du Brésil, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Maroc, de la Colombie, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Allemagne, de El Salvador, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de la Chine, du Pakistan, du Guatemala, de l'Uruguay, de Cuba, de l'Afrique du Sud, des Pays-Bas, du Costa Rica, de l'Italie, de l'Algérie, de l'Indonésie, de l'Égypte, de l'Espagne, de la Turquie et de la Bolivie (État plurinational de).

7. Les observateurs d'IOGT International, de l'International Drug Policy Consortium, de la Société pour les peuples menacés et de la Fondation San Patrignano ont également fait des déclarations.

8. Pour le débat spécial, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Rapport du Secrétariat intitulé "Débat spécial: préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016, résultats possibles et questions d'organisation connexes" (E/CN.7/2014/17);

b) Document de séance intitulé "Débat spécial: proposition du Président de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-septième session concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016, pour examen par la Commission" (E/CN.7/2014/CRP.15);

c) Document de séance contenant une déclaration des chefs d'États membres de la Communauté d'États indépendants sur le maintien et le renforcement du système international de contrôle des drogues (E/CN.7/2014/CRP.17, en anglais et russe seulement).

## **B. Conclusions du débat spécial**

9. De nombreux orateurs ont accueilli avec satisfaction les propositions révisées du Président de la Commission à sa cinquante-septième session concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, dont la Commission était saisie pour examen<sup>2</sup>, et ont fait observer que ces propositions avaient constitué une base utile pour la poursuite des préparatifs de cette session.

10. Il a été souligné que la Commission, en tant qu'organe responsable au premier chef des questions de lutte contre la drogue, devrait continuer de diriger les préparatifs de la session extraordinaire conformément à sa résolution 57/5, et que les travaux qu'elle avait entrepris dans le cadre de ces préparatifs devraient être mis à profit pour promouvoir et renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la drogue selon le principe de la responsabilité commune et partagée. Les débats spéciaux que la Commission tiendrait en préparation de la session extraordinaire permettraient à la communauté internationale d'apporter d'importantes contributions à cette session, tant sur le fond que pour ce qui est de l'organisation.

11. La tenue d'un débat thématique de haut niveau en 2015, comme l'Assemblée générale l'avait approuvée dans sa résolution 69/201, relative à la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, a été saluée par plusieurs orateurs, tandis que d'autres ont fait observer que la Commission devait participer activement à l'organisation de ce débat, de manière à éviter les doubles emplois avec ses propres travaux.

12. On a mis l'accent sur le fait que la session extraordinaire prévue pour 2016 offrirait à la communauté internationale une occasion sans pareille de faire le point des résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. De nombreux orateurs ont été d'avis que les discussions de

---

<sup>2</sup> E/CN.7/2014/CRP.15.

cette session devraient se fonder sur la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ainsi que sur la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action. Plusieurs autres orateurs ont déclaré qu'il faudrait aussi débattre des réalités qui prévalaient, des difficultés qui se posaient, des nouvelles stratégies qui étaient adoptées et des tendances qui faisaient leur apparition au niveau régional.

13. Un certain nombre d'orateurs ont souligné que toute nouvelle stratégie devrait être appliquée dans le respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Déclaration politique et du Plan d'action ainsi que de la Déclaration ministérielle conjointe, avec le souci d'améliorer la mise en œuvre de ces textes.

14. Des orateurs ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche équilibrée en matière de réduction de l'offre et de la demande et de veiller à ce que la lutte contre le problème mondial de la drogue soit abordée de manière globale, synergique et pluridisciplinaire, une égale importance étant accordée aux différents aspects de la question, comme la prévention, le traitement, la réinsertion sociale, le VIH/sida, le développement alternatif, la répression, la lutte contre le trafic de précurseurs, la lutte contre le blanchiment d'argent et les flux financiers liés au trafic de drogues, l'utilisation d'Internet aux fins du trafic de drogues, les nouvelles substances psychoactives, la proportionnalité des peines et les sanctions alternatives, et la promotion de la coopération judiciaire internationale. Plusieurs orateurs ont mis en avant la relation de plus en plus étroite qu'entretenaient le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, ainsi que le terrorisme.

15. Des orateurs ont jugé que la question de l'abolition de la peine de mort quelles que soient les circonstances, notamment en cas d'infractions liées aux drogues, devait être traitée et qu'il importait, plus largement, de promouvoir en matière de drogue des politiques fondées sur le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de la solidarité, de l'état de droit et des droits de l'homme. D'autres orateurs ont estimé que les préoccupations touchant à la souveraineté nationale, à l'intégrité territoriale et aux sensibilités culturelles devaient être prises en considération, et que c'était par la législation nationale de chaque État que devait être fixée la peine à appliquer en cas d'infractions liées aux drogues.

16. De nombreux orateurs ont souligné qu'il fallait préserver, ainsi qu'appliquer pleinement et comme il se devait, les conventions internationales relatives au contrôle des drogues et les autres instruments se rapportant au sujet, et ils ont redit leur attachement aux trois volets thématiques de la Déclaration politique et du Plan d'action.

17. Quelques orateurs ont fait part de leurs inquiétudes quant aux politiques actuellement menées en matière de drogue, estimant qu'il fallait dans ce domaine adopter une nouvelle démarche, qui tienne compte en particulier des spécificités sociales, culturelles et historiques. Un orateur a appelé de ses vœux l'élaboration d'une nouvelle convention internationale relative au contrôle des drogues qui reposerait sur les principes de la responsabilité partagée et du respect des droits de l'homme, de la diversité culturelle et de la nature. Plusieurs orateurs ont jugé qu'il

fallait accorder plus d'attention à la pauvreté et aux inégalités dont les cultivateurs de plantes illicites étaient victimes.

18. Un certain nombre d'orateurs ont affirmé qu'il fallait renforcer les moyens opérationnels dont les États disposaient pour lutter contre le problème mondial de la drogue et, à cette fin, fournir une assistance technique et financière. Ils ont ajouté qu'il fallait, dans le cadre plus large du développement économique, faire en sorte que les programmes de développement alternatif donnent de meilleurs résultats et concevoir en matière de prévention des stratégies novatrices, qui touchent notamment l'emploi des jeunes. Quelques orateurs ont été d'avis que les programmes de développement alternatif devraient comprendre, au besoin, des mesures de développement alternatif préventif. Plusieurs orateurs ont souligné à quel point il importait d'assurer une coopération technique plus efficace, y compris en l'alignant sur les priorités et stratégies définies aux niveaux national et régional. Un orateur a aussi avancé qu'il serait possible, au cours de la session extraordinaire, de mettre en avant le rôle que l'ONUDC jouait, avec le soutien d'autres institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, dans la lutte contre la drogue à l'échelle internationale.

19. On a jugé nécessaire d'examiner l'apport des politiques antidrogues à la poursuite des buts et objectifs de développement durable sur lesquels la communauté internationale se pencherait à l'occasion du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui devait se tenir en septembre 2015.

20. De nombreux orateurs ont souligné à quel point il importait que les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 2016 soient ouverts à tous et fassent effectivement intervenir tous les organismes et organes des Nations Unies, organisations intergouvernementales, entités des milieux scientifique et universitaire et groupes de la société civile concernés. On a mentionné qu'il conviendrait de tenir compte de la pratique suivie par l'Assemblée générale à cet égard.

21. On a salué la création par la Commission d'un site Web consacré à la session extraordinaire ([www.ungass2016.org](http://www.ungass2016.org)), outil destiné à faciliter de vastes consultations avec les entités des Nations Unies, organisations internationales et régionales et organisations non gouvernementales concernées, et à centraliser les informations en préparation de la session extraordinaire, et on a pris note des contributions qui avaient été mises en ligne sur ce site.

22. On a également mentionné que les Comités de Vienne et de New York des ONG sur les stupéfiants avaient constitué une équipe spéciale composée de représentants de la société civile et chargée de préparer leur participation à la session extraordinaire.

23. S'agissant du projet d'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire que le Président de la Commission avait proposé à la cinquante-septième session, on s'est félicité qu'il soit envisagé de tenir en même temps un débat général de haut niveau et des ateliers de haut niveau. Certains orateurs ont estimé que, comme on l'avait fait pour d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, il faudrait parler de "tables rondes" plutôt que d'"ateliers", vu le caractère technique du terme.

24. Plusieurs orateurs ont avancé des propositions précises concernant le nombre, le titre, la forme et le thème des "ateliers" qui devaient se tenir au cours de la

session extraordinaire. Ils ont été nombreux à souligner qu'il importait de traiter la question de l'amélioration de l'accès aux substances placées sous contrôle pour les besoins médicaux et scientifiques et qu'il fallait expressément mentionner ce point dans l'ordre du jour. Certains orateurs, qui n'ont pas obtenu le soutien des autres, ont proposé qu'un "atelier" supplémentaire soit consacré aux nouvelles réalités qui prévalaient et aux approches qui étaient adoptées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Plusieurs orateurs ont estimé que les questions des droits de l'homme, de l'égalité homme-femme et de la participation de la société civile devaient être communes à tous les "ateliers" de haut niveau proposés. Certains orateurs ont indiqué que tout débat sur les droits de l'homme devrait porter sur l'ensemble des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, sans exception. Plusieurs orateurs ont proposé que l'expression "développement durable" soit remplacée par "développement alternatif".

25. D'autres orateurs ont proposé que les "ateliers" conservent des titres généraux, offrant une plus grande souplesse. Plusieurs ont proposé qu'ils s'inspirent des trois volets de la Déclaration politique et du Plan d'action.

26. Conscients qu'il serait prématuré de prévoir la nature du document final de la session extraordinaire prévue pour 2016, des orateurs n'en ont pas moins estimé que ce texte devrait reposer sur les grands éléments de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, ainsi que sur les meilleures pratiques en la matière, de telle sorte qu'il en découle, d'ici à 2019, des mesures opérationnelles dans tous les domaines de la lutte antidrogue. Un certain nombre d'orateurs ont insisté sur le fait que le document final de la session extraordinaire devrait être fondé sur les recommandations émanant de la Commission, tandis que d'autres ont estimé qu'il devrait aussi tenir compte des réalités régionales et que la Commission ne devrait pas être seule à y contribuer.

27. On a noté que les recommandations axées sur l'action que la Commission devait élaborer et l'Assemblée générale adopter ensuite à sa session extraordinaire de 2016 devaient être concrètes, ciblées et destinées à renforcer les capacités opérationnelles. On s'est également dit favorable à ce que les principaux points soulevés au cours de chaque "atelier" de haut niveau soient mentionnés dans un compte rendu établi par le Président.

28. On a par ailleurs examiné la proposition d'organisation des travaux du débat spécial que la Commission devait consacrer aux préparatifs de la session extraordinaire à sa cinquante-huitième session, en mars 2015. Plusieurs délégations ont appuyé la proposition faite par le Président et souligné à quel point il importait que la Commission progresse dans sa planification, tandis que d'autres ont estimé qu'il fallait plus de temps pour examiner les thèmes qui seraient traités au cours de la discussion interactive devant se tenir lors du débat spécial.

### **C. Mesures prises par la Commission**

29. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 4 décembre 2014, la Commission a adopté, après l'avoir modifié oralement, un projet de décision intitulé "Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016" (E/CN.7/2014/L.17/Rev.1). (Pour le texte, voir chap. I, sect. B,

décision 57/2.) Auparavant, les représentants de l’Autriche et de la Thaïlande ont précisé que leur idée était que le Conseil dont il était question dans ce texte et auquel la Commission confierait les préparatifs de la session extraordinaire soit composé de cinq membres, à savoir un président et quatre vice-présidents. Après l’adoption de la décision, l’observateur de l’Équateur s’est déclaré favorable au texte proposé et a affirmé que le processus qui y était décrit devait être ouvert à tous et revêtir un caractère participatif; il a ajouté que l’Équateur souhaitait s’assurer que les milieux universitaires seraient expressément invités à participer aux préparatifs de la session extraordinaire.

30. À la 3<sup>e</sup> séance de son débat spécial, le 5 décembre 2014, la Commission a adopté, après l’avoir modifié oralement, le projet de décision contenant l’ordre du jour provisoire du débat spécial qu’elle consacrerait, à sa cinquante-huitième session, en mars 2015, aux préparatifs de la session extraordinaire de l’Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (E/CN.7/2014/L.18). (Pour le texte, voir chap. I, sect. B, décision 57/3.)

#### **D. Clôture du débat spécial**

31. Le Président de la Commission a prononcé une déclaration de clôture.

## Chapitre III

### **Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

32. À la 3<sup>e</sup> séance de la reprise de sa cinquante-septième session, qu'elle a tenue conjointement avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingt-troisième session, le 4 décembre 2014, la Commission des stupéfiants a examiné le point 12 de l'ordre du jour, libellé comme suit:

“Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

- a) Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale;
- b) Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
  - i) Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
  - ii) Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique.”

33. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21);

b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/8/Add.1-E/CN.15/2014/8/Add.1);

c) Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/CRP.16-E/CN.15/2014/CRP.8, en anglais seulement).

34. Le Directeur de la Division de la gestion de l'ONUDC a fait une déclaration liminaire. Le représentant de l'Espagne a également fait une déclaration liminaire en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC.

35. Des déclarations ont été faites par les observateurs des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Paraguay (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et par le représentant de l'Italie (au nom de l'Union européenne). Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du Japon, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, des États-Unis, du Pakistan, du Canada, de la Chine, de l'Afghanistan, du Mexique, du Brésil et de l'Iran (République islamique d'). Les observateurs de la Suède et de la Norvège ont aussi fait des déclarations.

## A. Délibérations

36. Plusieurs orateurs ont noté que le modèle de financement basé sur le recouvrement intégral des coûts permettait d'accroître la transparence et l'efficacité et ont souligné l'importance de sa pleine mise en œuvre. Quelques orateurs se sont félicités que l'ONU DC ait l'intention de mettre en place un processus annuel de rapport et d'annonce de contributions, ce qui améliorerait la transparence et la gestion axée sur les résultats. On a mentionné qu'il importait de maintenir les frais fixes à un faible niveau, de préserver la compétitivité de l'ONU DC et d'élaborer des descriptifs stratégiques clairs établissant des liens entre les activités que l'ONU DC menait sur le terrain et au siège.

37. L'augmentation des contributions à des fins spéciales a été saluée comme une preuve de confiance dans le travail de l'Office, tandis que des préoccupations ont été exprimées à propos de la baisse des ressources à des fins générales. Quelques orateurs ont demandé une application complète et cohérente du recouvrement intégral des coûts pour permettre une discussion éclairée et améliorer l'orientation stratégique de l'Office. Le travail du Comité de surveillance de haut niveau pour le suivi du recouvrement intégral des coûts a aussi été mentionné.

38. Un orateur a rappelé que le modèle de recouvrement intégral des coûts avait été mis en place à titre provisoire et qu'il fallait en évaluer la faisabilité, et il a souligné l'importance d'une application cohérente et transparente. Quelques orateurs ont aussi noté que le recouvrement intégral des coûts ne devait pas être appliqué rétroactivement, sauf au cas par cas dans le cadre d'accords bilatéraux entre l'ONU DC et des donateurs. Estimant que l'utilisation des fonds d'appui aux programmes ne devrait pas être limitée au siège, un orateur a souhaité qu'il soit fait un usage souple de ces fonds. Les mesures d'économie devraient être poursuivies. Les efforts de mobilisation de fonds à des fins générales auprès des États Membres, de renforcement de la structure de gouvernance et de communication d'informations de qualité ont aussi été mentionnés.

39. Quelques orateurs ont souligné qu'il importait de faire en sorte que le nouveau modèle de financement n'ait pas d'incidence négative sur la fourniture d'assistance technique aux États Membres par l'ONU DC ni sur le soutien des activités des bureaux extérieurs. De l'avis de certains orateurs, les besoins de base en matière d'assistance technique devraient être couverts par le budget ordinaire de l'ONU DC.

40. Un orateur a souligné le rôle des pays bénéficiaires dans les processus de prise de décisions budgétaires de l'ONU DC, y compris dans la planification, l'exécution et le suivi des projets d'assistance technique.

41. Un orateur a noté l'importance des droits de l'homme et de l'état de droit en tant qu'éléments transversaux des projets de l'ONU DC. On a évoqué le rôle unique

que jouait l'ONUDDC en abordant les questions de drogue et de crime selon une approche holistique, par le biais d'une forte présence sur le terrain et dans le cadre de son mandat.

42. Un orateur a noté le rôle déterminant qui revenait à l'ONUDDC s'agissant de promouvoir le changement institutionnel dans les pays en matière de lutte contre la drogue et le crime, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il a été noté que des progrès avaient été faits dans la lutte contre les nouvelles substances psychoactives, la surveillance des cultures illicites, le contrôle des conteneurs et la lutte contre le blanchiment d'argent.

43. Plusieurs orateurs ont réaffirmé la décision établissant le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDDC, organe consultatif utile pour l'échange de vues entre les États Membres et entre ces derniers et l'ONUDDC. Plusieurs orateurs ont été d'accord pour dire que le groupe de travail, animé par les États Membres, permettait d'aborder en toute transparence la question de la gouvernance et de la situation financière de l'ONUDDC. Il avait prouvé son importance en tant qu'instance offrant la possibilité de discuter, pendant l'intersession, de l'élaboration et de l'exécution du programme, et des orateurs ont demandé la prolongation de son mandat.

44. Il a aussi été souligné que le Secrétariat devait continuer d'examiner les solutions envisageables pour remédier à la situation financière persistante, imprévisible et difficile de l'ONUDDC, et qu'il fallait assurer la capacité d'exécution de celui-ci et la durabilité de ses programmes thématiques, mondiaux et régionaux.

45. Plusieurs orateurs ont salué la façon dont les coprésidents dirigeaient les travaux du groupe et se sont déclarés favorables à la prolongation du mandat de celui-ci. La cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants et la vingt-quatrième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devaient être l'occasion d'un réexamen approfondi des travaux du groupe dans la perspective d'une prolongation de son mandat.

46. Quelques orateurs ont demandé que des efforts ciblés et accrus soient faits pour assurer une répartition géographique équitable des postes et l'équilibre entre les sexes au sein de l'ONUDDC, notamment aux niveaux hiérarchiques les plus élevés et aux fonctions de direction, et ont proposé que la question soit inscrite comme point permanent à l'ordre du jour des Commissions ainsi qu'à celui des réunions du groupe de travail.

47. Un orateur a noté les progrès réalisés en ce qui concerne la consolidation du Groupe de l'évaluation indépendante, ainsi que d'une culture de l'évaluation au siège et dans les bureaux extérieurs. En ce qui concerne le rôle joué par le groupe de travail dans la discussion relative à l'évaluation des programmes de l'ONUDDC, un orateur a noté à quel point il importait que des analyses d'impact soient réalisées lors de l'évaluation des programmes de l'ONUDDC dont le groupe de travail traitait à ses réunions.

## **B. Mesures prises par la Commission**

48. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 décembre, la Commission a pris note de la déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC (voir annexe).

49. À la même séance, la Commission a adopté un projet de résolution révisé intitulé "Exécution du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015". (Pour le texte, voir chap. I, sect. B, résolution 57/12.)

## Chapitre IV

### Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission

46. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 décembre, la Commission a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé "Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission". Le Président a présenté le point et porté à l'attention de la Commission des questions touchant à l'organisation des travaux de sa cinquante-huitième session. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Pakistan, de l'Algérie et de la République de Corée.

#### A. Délibérations

##### 1. Durée de la cinquante-huitième session et autres dispositions

51. Le Président a rappelé que le bureau élargi, à ses réunions du 21 octobre et du 26 novembre, et la Commission, à sa réunion intersessions du 23 octobre, avaient recommandé que la cinquante-huitième session de la Commission se tienne du lundi 9 au mardi 17 mars 2015, et que la période allant du lundi 9 au jeudi 12 mars 2015 soit réservée au débat spécial. Par ailleurs, les dates des 10 et 11 décembre 2015 avaient été recommandées pour la reprise de la cinquante-huitième session.

52. Il a aussi été rappelé que, conformément à la décision 55/1 de la Commission, le délai impératif de dépôt des projets de résolutions devait normalement être d'un mois avant l'ouverture de la session. Le Président a rappelé qu'à sa réunion intersessions du 23 octobre, la Commission avait recommandé que cette date soit fixée au lundi 9 février 2015 à midi.

##### 2. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session

53. Le représentant de l'Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la Commission et du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUSD un point permanent intitulé "Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes". Il a fait observer qu'au titre de ce point, la Commission pourrait discuter en détail des effectifs de l'ONUSD, au siège et dans les bureaux extérieurs, eu égard à la représentation géographique des pays en développement et à l'équilibre entre les sexes, en particulier aux niveaux hiérarchiques les plus élevés et aux fonctions de direction. Plusieurs orateurs se sont déclarés favorables à cette proposition.

54. En réponse, le Directeur de la Division de la gestion a précisé que, l'ONUSD faisant partie du Secrétariat de l'ONU, les politiques qui y étaient suivies en matière de ressources humaines étaient fondées sur les décisions prises à ce sujet par l'Assemblée générale et sur les décisions prises par le Secrétaire général dans le cadre des fonctions et prérogatives qui étaient les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies. C'était donc sur cette base que seraient déterminées la marge de manœuvre du Secrétariat et ses possibilités d'action dans ce domaine.

55. Le Président a rappelé que le projet d'organisation des travaux de la cinquante-huitième session de la Commission, débat spécial compris, avait été distribué au bureau élargi de la Commission le 26 novembre. Il était prévu dans ce document que la partie ordinaire de la cinquante-huitième session, en mars, se tiendrait du vendredi 13 au mardi 17 mars 2015. Des consultations informelles se tiendraient le jeudi 12 mars, parallèlement à la plénière, en préparation de cette partie de session, et le Comité plénier se réunirait du vendredi matin au mardi matin.

## **B. Mesures prises par la Commission**

56. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 décembre 2014, la Commission a approuvé les dates et délais fixés et les dispositions prises pour sa cinquante-huitième session (voir par. 51, 52 et 55 ci-dessus).

57. À la même séance, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session, après l'avoir modifié oralement pour ajouter au point 3, intitulé "Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique", un point subsidiaire c) intitulé "Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes", qui serait inscrit à titre permanent à son ordre du jour.

## Chapitre V

### Questions diverses

58. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 décembre, la Commission a examiné le point 14 de l'ordre du jour, intitulé "Autres questions". Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

## Chapitre VI

### **Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-septième session**

59. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 décembre 2014, la Commission a adopté les parties de son rapport qui concernaient l'organisation de la session et les questions administratives ainsi que le point 12 de l'ordre du jour (E/CN.15/2014/L.1/Add.7 et 8). Elle a par ailleurs décidé que, comme il était d'usage, le présent rapport serait porté à l'attention du Conseil économique et social et comporterait un projet de décision par laquelle il serait transmis au Conseil pour qu'il l'adopte. (Pour le texte, voir chap. I, sect. A.) La Commission a en outre décidé de confier la mise au point définitive du rapport à son Président, assisté du Rapporteur.

## Chapitre VII

### Organisation de la session et questions administratives

#### A. Ouverture et durée de la session

60. La Commission des stupéfiants a repris sa cinquante-septième session, qui comprenait un débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, à Vienne du 3 au 5 décembre 2014.

61. Dans sa résolution 57/5, la Commission des stupéfiants a notamment décidé de tenir, en vue de la session extraordinaire, des réunions formelles après sa cinquante-septième session, dont deux immédiatement avant la reprise de sa cinquante-septième session.

62. Le Bureau élargi a, à sa réunion du 6 mai 2014, recommandé qu'un débat spécial d'une journée soit consacré, le 3 décembre 2014, aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. À sa réunion intersessions du 4 septembre 2014, la Commission a approuvé cette recommandation et l'organisation des travaux du débat spécial.

63. Par ailleurs, dans sa décision 2011/259, intitulée "Reprises de sessions conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions conjointes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'ONUDC des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de sessions se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

64. La Commission a tenu cinq séances au total à la reprise de sa cinquante-septième session. La 1<sup>re</sup> séance a été consacrée au débat ordinaire de la reprise de session. Les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances ont été consacrées en partie au débat spécial et en partie au débat ordinaire de la reprise de session. En outre, conformément à la décision 2011/259 du Conseil, la Commission a tenu sa 3<sup>e</sup> séance, le 4 décembre, conjointement avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, afin d'examiner le point 12 de son ordre du jour et le point 3 de l'ordre du jour de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

65. À la 1<sup>re</sup> séance, le 3 décembre, le Président de la Commission des stupéfiants a ouvert la reprise de la cinquante-septième session.

## **B. Participation**

66. Ont participé à la reprise de la cinquante-septième session les représentants de 44 États membres de la Commission (9 n'étaient pas représentés). Y ont également assisté les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les représentants d'organismes des Nations Unies et les observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure dans le document E/CN.7/2014/INF/3.

## **C. Élection du Bureau**

67. Le 27 août 2014, les États d'Europe occidentale et autres États ont présenté la candidature de Maria Isabel Vicandi Plaza (Espagne) à la fonction de troisième vice-président. La Commission a élu la troisième Vice-Présidente au début de la reprise de session, lors de l'examen du point 2 de l'ordre du jour.

## **D. Documentation**

68. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa cinquante-septième session est publiée sous la cote E/CN.7/2014/CRP.14/Add.1.

## **E. Clôture de la reprise de la cinquante-septième session**

69. À la 5<sup>e</sup> séance, le 5 décembre, le Président de la Commission a prononcé une déclaration de clôture.

## Annexe

### **Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

1. À l'issue des réunions informelles du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ses coprésidents ont soumis la présente déclaration à la Commission des stupéfiants à la reprise de sa cinquante-septième session et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingt-troisième session.

2. En application du mandat que lui ont confié la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, et conformément aux résolutions 54/10, 54/17 et 56/11 de la Commission des stupéfiants et 20/1, 20/9 et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le groupe de travail a traité au cours de ses réunions informelles les plus récentes un grand nombre de questions, dont les suivantes: a) suivi de l'élaboration de programmes thématiques, mondiaux et régionaux; b) mesures propres à améliorer la situation financière de l'ONUDC; c) budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015; et d) mesures propres à promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC, à tous les stades de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes.

3. Dans sa décision 2013/246, le Conseil économique et social a prévu que le mandat du groupe de travail expirerait au premier semestre de 2015. À leurs cinquante-huitième et vingt-quatrième sessions, respectivement, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devraient procéder à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et examiner l'opportunité de reconduire son mandat. Afin de faciliter les consultations lors des reprises de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants et de la vingt-troisième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le groupe de travail tient à porter à l'attention des deux Commissions les grands points ci-après, de manière à ce qu'elles en discutent et que de nouvelles mesures soient prises comme suite aux résolutions 56/11 de la Commission des stupéfiants et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

#### **Appui continu à la consolidation de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

4. Le groupe de travail a discuté à plusieurs reprises des questions de mobilisation de fonds et des moyens de faire en sorte que l'ONUDC dispose de fonds destinés aux activités de base et d'autres fonds en proportions équilibrées, de manière à ce que la capacité d'exécution et la pérennité des programmes thématiques, mondiaux et régionaux soient assurées. Il a également examiné la suite donnée aux résolutions 56/17 de la Commission des stupéfiants et 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et a pris connaissance

de l'état d'avancement de la transition vers le nouveau modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts.

5. Si les Commissions décidaient de proroger le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander de continuer d'examiner la situation et la gestion financières de l'ONU DC et, pour ce faire, de prendre les mesures suivantes:

a) Être informé du processus de mobilisation de ressources et faciliter ce processus pour promouvoir les programmes intégrés<sup>a</sup> de l'ONU DC, l'accent étant mis sur les besoins en ressources, et pour rendre les financements plus prévisibles, conformément à la stratégie à moyen terme;

b) Continuer de discuter avec l'ONU DC des efforts déployés pour encourager encore plus les donateurs à verser des fonds à des fins générales, notamment en renforçant la transparence et en améliorant l'application du principe de recouvrement intégral des coûts et la qualité de l'information et de la communication, ainsi que pour débattre plus avant des raisons expliquant le faible niveau de fonds à des fins générales mis à disposition, l'objectif étant de rétablir un équilibre satisfaisant entre les fonds à des fins générales et les fonds à des fins spéciales;

c) Continuer d'évaluer la faisabilité, l'état d'application et les incidences du recouvrement intégral des coûts et de l'introduction d'une certaine souplesse dans l'emploi des fonds d'appui aux programmes, afin d'améliorer l'efficacité et les résultats des programmes d'assistance technique de l'Office.

#### **Appui continu à la promotion d'une approche-programme intégrée**

6. Le groupe de travail s'est tenu au courant des progrès réalisés par l'ONU DC pour ce qui est de mettre en œuvre une approche-programme intégrée propre à renforcer les liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles d'assistance technique et d'améliorer les corrélations entre les politiques, la planification stratégique, les activités d'évaluation, les activités de programmation, la mobilisation des ressources et les partenariats avec tous les acteurs concernés.

7. Si les Commissions décidaient de proroger le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander de prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de promouvoir un dialogue régulier entre tous les États Membres, ainsi qu'avec l'ONU DC, sur la planification et la définition des activités opérationnelles de l'ONU DC, en particulier de ses programmes thématiques, mondiaux et régionaux, conformément à la stratégie à moyen terme et au cadre stratégique;

b) Continuer d'être informé par l'ONU DC des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes régionaux, mondiaux et thématiques ainsi que dans la prise en compte des enseignements et des recommandations découlant des évaluations au sein des régions et entre elles, afin que les programmes soient complémentaires les uns des autres et alignés sur le cadre stratégique pour la période 2014-2015 et la stratégie de l'ONU DC pour la période 2012-2015;

c) Continuer de discuter avec l'ONU DC de la mise en œuvre d'une gestion et d'une budgétisation axées sur les résultats.

---

<sup>a</sup> Selon la définition retenue par l'ONU DC, la "programmation intégrée" inclut aussi les programmes de pays approuvés par le comité d'examen des programmes.

**Appui continu à la promotion d'une culture de l'évaluation au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à toutes les étapes de la planification, de la définition et de la mise en œuvre des programmes**

8. Le groupe de travail a entendu, sur les conclusions de l'évaluation, de nombreuses présentations à l'occasion desquelles les participants ont redit à quel point il importait que l'ONUDC dispose d'une fonction d'évaluation interne pérenne, efficace et fonctionnellement indépendante, qui concentre son attention sur l'exécution, la performance et les incidences des programmes intégrés et leur cohérence par rapport aux mandats de l'Office.

9. Si les Commissions décidaient de proroger le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander d'inviter le Groupe de l'évaluation indépendante à prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de fournir au groupe de travail des constatations issues d'évaluations des programmes de l'ONUDC;

b) Continuer de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC à tous les stades de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes;

c) Continuer de suivre, avec l'ONUDC, l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle compétents;

d) Continuer de collaborer avec l'ONUDC à l'instauration d'une coordination renforcée entre les organes d'évaluation, d'audit et autres afin de mettre en place un contrôle coordonné et continu des projets et programmes de l'ONUDC.

**Appui continu au renforcement de la gouvernance en matière de ressources humaines pour améliorer l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique**

10. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la gouvernance de l'ONUDC, le groupe de travail a traité à plusieurs reprises de la question de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel de l'Office.

11. Si les Commissions décidaient de proroger le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander de prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de s'intéresser à la représentation des sexes et à la représentation géographique, et à la manière dont elles évoluent, au titre d'un point de l'ordre du jour ad hoc, afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait dans ce domaine;

b) Continuer de prendre connaissance d'informations actualisées et complètes, y compris d'informations ventilées, sur la composition des effectifs et les politiques de recrutement de l'ONUDC.

**Prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et réexamen de la forme et de l'organisation de ses travaux**

12. Le groupe de travail a fait la preuve de son efficacité pour ce qui est de contribuer à améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC en continuant de permettre un dialogue entre les États Membres et entre ceux-ci et le Secrétariat sur l'élaboration et l'exécution des programmes thématiques et régionaux de l'ONUDC et de discuter régulièrement des questions financières et de gouvernance se rapportant à l'Office.

13. Si les Commissions décidaient de proroger le mandat du groupe de travail, elles pourraient en réexaminer la forme et l'organisation des travaux à leurs sessions ordinaires de 2015, selon les propositions concrètes faites sur le sujet.

---